

Déplacement de Macron à Las Vegas : le parquet de Paris ouvre une information judiciaire pour favoritisme



L'organisation d'une soirée autour de celui qui était alors ministre de l'Economie avait été confiée à Havas par Business France, dirigée à l'époque par l'actuelle ministre du Travail Muriel Pénicaud.

Des juges d'instruction sur les rangs. Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X pour "favoritisme" et "recel de favoritisme" dans le cadre de l'organisation d'un déplacement d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, en janvier 2016 à Las Vegas, à la soirée de la "French Tech Nigh". La justice soupçonne des dysfonctionnements dans le montage de cette opération, confiée à Havas sans appel d'offres par Business France, ce qui constituerait une infraction à la réglementation sur les marchés publics.

L'affaire touche directement le gouvernement. La directrice générale de Business France en 2016 était l'actuelle ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Cette dernière est notamment soupçonnée d'avoir pu être alertée en amont des difficultés comptables liées à l'organisation de l'événement. Les enquêteurs de l'office anti-corruption de la police judiciaire ont notamment saisi lors d'une perquisition le 20 juin chez Havas et Business France, un courriel du 11 décembre 2015 de l'ancienne directrice de la communication de l'organisme, qui suggérerait que sa patronne a été "briefée" des difficultés rencontrées.

D'après un audit révélé par *Libération*, il n'y a eu "aucun bon de commande, aucun devis réalisé, aucun contrat signé, aucune facture", une situation susceptible "d'engager la responsabilité pénale des auteurs". Le 8 mars dernier, après les premières révélations du Canard enchaîné sur la soirée, l'ancien ministre des Finances Michel Sapin avait affirmé qu'Emmanuel Macron et son cabinet étaient "totalement hors de cause".